Campagne d'interpellation pour les municipales en Franche-Comté menée par :

AFPS Nord Franche-Comté
afps-gnfc90@hotmail.fr

AFPS Besançon et sa région
Afps.besancon@gmail.com

(AVEC AUTRES SIGNATURES DES ASSOCIATIONS DE LA PFP QUI SOUTIENNENT EN FRANCHE-COMTE)

Municipales 2020 - 4 questions aux candidats
A la mairie de Belfort

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. A cette occasion, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine propose à ses membres et leurs groupes locaux d'interpeller les candidats de leur localité afin qu'ils s'engagent pour le respect des droits de l'Homme, notamment ceux des Palestinien·ne·s.

En effet, les collectivités territoriales peuvent, à leur échelle, contribuer à faire respecter les droits des Palestinien·ne·s à travers des questions touchant directement aux compétences des municipalités : achats de la commune, délégation de service public et coopération décentralisée.

Les principes directeurs en matière de responsabilité sociale de l'OCDE et de l'ONU ne concernent pas que les entreprises ; tous les niveaux de l'État sont invités à les mettre en œuvre, à leur échelle et dans leur champ de compétence.

Lors de la précédente mandature, certains élus municipaux ont parfois laissé entendre, que les municipalités ne peuvent intervenir sur des questions qui concernent la politique étrangère, lesquelles ne relèveraient selon eux strictement que du domaine de l'État. Contrairement à ces assertions, non seulement il ne s'agit pas de se substituer au travail diplomatique de l'État, mais en outre, il est parfaitement des compétences des collectivités territoriales d'intervenir sur des questions internationales, en particulier lorsqu'elles ont des coopérations à l'étranger.

Le questionnaire, national, a été adapté à la situation à **Belfort par l'AFPS 90 et approuvé par toutes les associations du collectif Palestine en Franche-Comté et particulièrement par le CCFD 90 et le bureau LDH Belfort**

Aussi, pour être simple pour certains et complet pour d'autres, nous vous adressons d'une part un tableau résumé et simplifié, mais également le questionnaire complet et les réponses complètes pour ne pas omettre certaines nuances.

Nous vous donnons ainsi des éléments d'appréciation sur cette problématique, pour guider votre choix dans les élections municipales.

Réponses au 04 mars 2020 au questionnaire AFPS90, CCFD90, LDH90 sur la Palestine adressé aux candidats Municipales Belfort 2020,

	Question n°1	Question n°1.2	Question n°2	Question n°3	Question n°4.1	Question n°4.2
Liste	Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à **pérenniser**, **renforcer** et à **développer** les **projets de coopération** avec la population de cette ville	Vous engagez-vous avec votre composante politique, à apporter un **soutien politique …** aux droits et **revendications du peuple palestinien** en général, ceci **de manière conforme au droit international**, et **à agir** pour exiger l'**application** au Proche-Orient du **droit international, du droit humanitaire, et des droits de l'Homme**	Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à utiliser les moyens dont vous disposerez pour **que les liens entre la municipalité de Belfort et celle de Afula soient officiellement gelés**, tant que prévaudra l'apartheid israélien et que l'État d'Israël n'appliquera pas le droit international, notamment par la mise en œuvre des résolutions des Nations unies, et qu'il ne respectera pas les droits de l'Homme et le droit humanitaire ?	**Vous engagez-vous,… p**our **faire adopter une charte éthique**, afin que soient introduits systématiquement dans les appels pour des achats, travaux, prestations ou délégations de des **clauses éthiques** qui permettent d'**écarter une société** qui serait directement ou indirectement **impliquée dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits de l'Homme** ?	Vous engagez-vous, avec votre liste, à nouer **avec l'Association France Palestine Solidarité** (AFPS groupe nord Franche Comté)**, un partenariat véritable** sur la coopération avec la Palestine ?	Suite à la dénomination d'une place Y. RABIN, quelle est votre position sur la dénomination d'une place ou d'une rue Y. ARAFAT ?
« Continuons ensemble » menée par **Damien Meslot (LR),** *sortant*	**OUI**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**
« Belfort autrement » menée par **Marie-José Fleury(Modem)**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**
« Belfort'1 » menée par **Maude Clavequin (LREM)**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**
« Belfort en grand » menée par **S. Jaber et B. Faudot (DG-GRS)**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
« 2020 en Commun pour Belfort » menée par **Mathilde Nassar (EELV, LFI)**	**OUI**	**OUI**	**NON, mais vérification des positions de la ville d'Afula sur le conflit**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
« Pour Belfort, l'Humain d'abord » menée par **Bertrand Chevalier(PC)**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
« Faire entendre le camp des travailleurs » menée par **Jean-Marie Pheulpin (LO)**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**	**PAS de REPONSE**

Ci -après les détails des réponses des candidats :

Damien MESLOT
VOTRE MAIRE
2020

Association France Palestine Solidarité
Ligue des Droits de l'Homme
CCFD Terre solidaire

Belfort, le vendredi 28 février 2020

Madame, Monsieur,

Vous m'avez sollicité afin de connaître la position de la liste Tous ensemble pour Belfort quant aux liens qui unissent la Ville de Belfort aux territoires palestiniens et israéliens.

Je souhaite que soit maintenu un équilibre entre la Palestine et Israël. Je défends une ligne qui est celle de la France depuis le Général de Gaulle et que Jacques Chirac défendait également, à savoir que le conflit ne pourra être résolu que par la création d'un État palestinien indépendant et démocratique, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

Je soutiens donc la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui demande la fin de l'occupation militaire israélienne en territoire palestinien, ainsi que le respect du droit international, la stabilité dans la région et l'équilibre de nos échanges avec la Palestine et Israël.

La politique étrangère est une compétence régalienne de l'État français. Je souhaite que la Ville de Belfort se concentre sur ses compétences et donc sur la coopération internationale. En ce sens, la coopération décentralisée avec la ville d'Hébron ainsi que les partenariats avec les structures culturelles de Palestine, comme le Conservatoire national Edward Saïd à Jérusalem Est, seront maintenus et renforcés.

Je reste à votre entière disposition et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Damien MESLOT
Votre Maire

PERMANENCE : 18 FAUBOURG DE MONTBÉLIARD - 90000 BELFORT - T. 06 36 18 40 64
DAMIENMESLOT2020.FR

Élections municipales mars 2020.Position des candidats sur la Palestine.

Courrier

à l'atttention

de :Allel LOUNES, Association France Palestine Solidarité 90

Jean Claude Bessot, CCFD 90

Michèle Bailly, LDH 90

Belfort, le 27 février 2020.

Bonjour,L'engagement du PCF au côté du peuple palestinien est une constante depuis de nombreuses années.Il fait partie des grands combats que nous portons sur la scène politique nationale et internationale. A Belfort la fédération du PCF et ses militants sont partie prenante de toutes les initiatives qui visent à mettre fin à l'occupation du Territoire palestinien par Israël et pour qu'enfin le droit international soit appliqué et que la Paix s'installe durablement. Pour illustrer mon propos, je vous renvoie à la récente déclaration du PCF suite à l'annonce du "Plan Trump" concernant la région (https://www.pcf.fr/la_palestine_a_le_droit_la_vie)

Concernant plus précisément votre questionnaire, je peux, au nom de ma liste et du PCF qui la soutient, vous répondre par l'affirmative à toutes les questions et pour la question 4.2, je vous confirme que nous sommes favorables à la dénomination d'un lieu du nom de Yasser ARAFAT. Cela pourrait se traduire notamment par une nouvelle appellation de la place Rabin en place Rabin-Arafat. Cordialement

Bertrand Chevalier.Liste "Pour Belfort, l'Humain d'abord", soutenue par le PCF.

ELECTIONS MUNICIPALES BELFORT

Belfort En Grand

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités.

Monsieur,
Vous connaissez notre attachement et le combat que nous menons depuis plusieurs années pour la défense des droits du peuple palestinien. Vous ne serez donc pas surpris des éléments de réponse à votre questionnaire.
Au-delà de notre engagement personnel et militant, nous considérons que les villes ont un rôle à jouer aux côtés de leurs Etats concernant les enjeux internationaux. La diplomatie des villes est un concept qui a été créé par le réseau européen de coopération internationale auquel nous adhérons. Pour nous les jumelages historiques n'ont de sens qu'à cette échelle et s'inscrivent dans la coopération décentralisée et les relations internationales.

1/ Comme maire de Belfort, je soutiendrai politiquement de façon claire et déterminée les droits des palestiniens, toutes leurs revendications, conformes au droit international.

2/ Avec nous, la ville de Belfort veillera à appliquer une charte éthique dans ses procédures d'appel d'offre.

3 / Le jumelage avec la ville d'Afula a été présenté comme une volonté de rééquilibrer l'action de la ville de Belfort, comme si le parti pris d'aide aux palestiniens d''Hébron et des camps de réfugiés de Jérusalem était condamnable ou déséquilibré. Nous pensons que cette présentation était plus que maladroite. N'ayant jamais eu de présentation de cette coopération en conseil municipal, nous ne savons pas si des actions sont réellement menées aujourd'hui avec la ville d'Afula. Un certain nombre d'éléments d'information concernant la ville d'Afula nous incite aujourd'hui à ne pas relancer cette coopération. Il y a toutefois dans la société civile des associations très actives qui œuvrent pour la paix, avec qui la ville pourra travailler.

4.1 / Pour notre coopération avec Hébron, nous nous engageons à impliquer votre association.

4.2/ Concernant la place d'Yitzhak Rabin et votre demande de nommer un espace public au nom de Yasser Arafat prix Nobel de la paix. Je proposerai au conseil municipal de mettre à l'honneur le prix Nobel de la paix obtenu par les trois hommes et de donner le nom de Yasser Arafat à un espace public de la ville.

2020 en commun

UNE LISTE CITOYENNE ÉCOLOGISTE ET HUMANISTE

Réponse aux questions de l'Association France Palestine Solidarité

Question 1.1 :
Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à **pérenniser**, **renforcer** et à **développer** les **projets de coopération** avec la population de cette ville ?

2020 en commun : *Oui, les liens qui nous unissent à Hébron sont anciens. Malgré les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies qui rappellent l'illégalité de la colonisation, Israël continue de l'encourager dans les Territoires palestiniens occupés et des projets de loi reflètent une annexion de facto de la majorité de la Cisjordanie. La violence opérée à l'encontre des Palestiniens est quotidienne. Les projets de coopération sont donc particulièrement nécessaires pour soutenir les habitants d'Hébron.*

Question 1.2 :
Vous engagez-vous avec votre composante politique, à apporter un **soutien politique** clair et déterminé, en utilisant l'ensemble des moyens dont vous disposerez, **aux droits des réfugiés palestiniens** ainsi qu'aux droits et **revendications du peuple palestinien** en général, ceci **de manière conforme au droit international**, et **à agir** pour exiger l'**application** au Proche-Orient du **droit international, du droit humanitaire, et des droits de l'Homme** ?
Pour cela, vous engagez-vous notamment à affirmer, officiellement, l'attachement de la ville de Belfort à l'application des résolutions de l'ONU, qu'il s'agisse des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies 194 et 3236 portant sur les droits inaliénables des réfugiés palestiniens ainsi que sur le droit à l'autodétermination et à la souveraineté nationale, de la résolution 302 portant sur l'aide aux réfugiés de Palestine et notamment sur la création de l'UNRWA, ou encore des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la fin de l'occupation (242) et de la colonisation (entre autres la 2334) ?
2020 en commun : *Nous défendrons la souveraineté pour le peuple palestinien, le respect du droit international, des droits humains universels, des résolutions de l'ONU et des droits fondamentaux des Palestiniens dont ceux des réfugiés. Concernant l'UNRWA, nous souhaitons que l'enquête diligentée par l'ONU face la lumière sur les suspicions de graves abus de pouvoir de la part de hauts responsables de cette institution alors que celle-ci traverse sa pire crise financière depuis la fin des aides américaines.*

Question 2 :
Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à utiliser les moyens dont vous disposerez pour **que les liens entre la municipalité de Belfort et celle de Afula soient officiellement gelés**, tant que prévaudra l'apartheid israélien et que l'État d'Israël n'appliquera pas le droit international, notamment par la mise en oeuvre des résolutions des Nations unies, et qu'il ne respectera pas les droits de l'Homme et le droit humanitaire ? En outre, vous engagez-vous avec votre groupe politique, à ce **que la municipalité de Belfort limite ses liens et son soutien aux seuls organismes** ou **organisations**, de la société civile de Afula **et d'Israël** de manière générale, qui **souscrivent ou oeuvrent sans équivoque possible**, à la **reconnaissance des droits du peuple palestinien**, à

l'application du **droit international**, au respect des **droits de l'Homme et du droit humanitaire**, par l'État d'Israël ?*
* La Ville de Belfort peut ainsi parfaitement entretenir des liens avec la société israélienne, en conformité avec les exigences morales, et dans des perspectives tout-à-fait profitables. Le gel des liens officiels avec la municipalité de Afula n'implique pas en effet, de geler les liens avec la société civile de Afula ou d'Israël de manière générale, dans la mesure où les parties concernées répondraient aux conditions mentionnées supra.

2020 en commun : *Ne connaissant pas les acteurs politiques de la ville d'Afula, nous ne nous engageons pas à geler les liens entretenus par la municipalité belfortaine avec celle-ci. Notre positionnement politique au regard du conflit israélo-palestiniens doit néanmoins être clair. Nous le soutiendrons, y compris devant les responsables politiques de la ville d'Afula. Nous tenterons, si tel était nécessaire, par le dialogue et par les liens de coopération qui nous unissent, d'emmener ces responsables vers une prise de conscience que seuls la paix, la justice et le respect du droit peuvent engendrer une sortie du conflit. Ce n'est qu'en cas de désaccord sur ces questions et d'observation d'une politique de soutien aux exactions qui visent des confiscations de terre et des expropriations et prive les Palestiniens de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires, que nous gèlerons nos relations avec cette municipalité sans pour autant nuire à celles qui nous unissent à une société civile respectueuse du droit international.*

Question 3 :
Vous engagez-vous, avec votre groupe politique, à présenter, ou à tout mettre en oeuvre pour soutenir un projet qui serait présenté au Conseil municipal, pour **faire adopter une charte éthique**, afin que soient introduits systématiquement dans les appels pour des achats, travaux, prestations ou délégations de services de la commune ou de la communauté d'agglomérations, des **clauses éthiques** qui permettent d'**écarter une société** qui serait directement ou indirectement **impliquée dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits de l'Homme** ? Clauses s'appliquant que la violation soit réalisée au travers de l'action de ladite société ou d'une de ses filiales, en France ou à l'étranger

2020 en commun : *Dans le respect des règles inhérentes aux marchés publics, nous nous engageons, au travers d'une charte éthique, à écarter les sociétés identifiées par l'ONU et ayant des activités dans les colonies israéliennes.*

Question 4.1 :
Vous engagez-vous, avec votre liste, à nouer **avec l'Association France Palestine Solidarité** (AFPS groupe nord Franche Comté)**, un partenariat véritable** sur la coopération avec la Palestine ?

2020 en commun : *Nous nous engageons à entretenir dans le cadre de nos coopérations internationales, et notamment en direction de la Palestine, un partenariat avec toutes les organisations qui œuvrent au respect des droits humains, au respect des droits fondamentaux des Palestiniens et au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.*

Question 4.2 :
Suite à la dénomination d'une place Y. RABIN, quelle est votre position sur la dénomination d'une place ou d'une rue Y. ARAFAT ?

2020 en commun : *Le projet de rajouter le nom de Y. ARAFAT au nom de Y. RABIN n'a pas vu le jour. Pour autant, il nous semblerait des plus juste aujourd'hui de rendre hommage aux artisans de la paix et à la signature des accords d'Oslo de 1993, qui étaient considérés comme les premiers jalons d'un processus qui devait mettre un terme au conflit israéo-palestinien. Ces accords ont créé, à l'époque, beaucoup d'espoir.*
Et l'espoir d'une paix durable entre deux états nous anime encore. Nous proposerons donc que cette place ou un autre espace communal rende hommage aux détenteurs du prix Nobel de la paix décerné en 1994 de manière commune à Yasser Arafat, qui représentait l'Autorité palestinienne, Shimon Peres, lequel était le président israélien, et Yitzhak Rabin, qui était à l'époque Premier ministre d'Israël, et qui fut assassiné le 4 novembre 1995.